

1^{er} séminaire régional Trame Verte et Bleue Poitou-Charentes

Diagnostic et enjeux régionaux

Mardi 27 septembre 2011

ATELIER 4 : Milieux littoraux

Animateur : Loïc ANRAS, FMA
Rapporteur : Olivier ALLENOU, CREN

Participants :

BONNIN	Jean-Baptiste	IODDE - CPIE Marennes Oléron
COMBE	Teddy	Agence MTDA
FONTAINE	Yann	DDTM 17
GAUCHER	Jean-Jacques	Chambre d'Agriculture 17
GUILLAUD	Clémentine	AGGLOMERATION ROYAN ATLANTIQUE
KANIA	Gaëlle	CDC du bassin de Marennes
LAUGRAUD	Jacky	Mairie Port-des-barques
LE GOFF	Ana Maria	CPIE Marennes Oléron/association IODDE
LE SAOUT	Michaële	DREAL Poitou-charentes
MERIAU	Sébastien	Chambre d'Agriculture 17
MOREAU	Isabelle	CdA du Pays rochefortais
PERRAULT	Aurore	DREAL Poitou-Charentes
POUZIN	Laurent	CDC du bassin de Marennes
PRIVAT	Adrien	CPIE Marennes Oléron/association IODDE
PROU	Jean	IFREMER
RABIN	Lena	Forum des Marais Atlantiques
RETIF	Florian	Club des Jeunes pour la Nature du Coureau d'Oléron
RULIER	Marianne	Pays Marennes Oléron

I. Les enjeux spécifiques à ces différents milieux.

Etat des lieux :

Manque de données : données non existantes ou non accessibles.
Besoin d'évaluer l'impact des pressions sur ces milieux littoraux
Milieux mosaïques qui doivent être considérés dans leur ensemble
Agriculture et milieu salé, développer l'aquaculture
Problématique de déprise sur les zones aquacoles et de mosaïque de salinité

Pressions :

Oubli de certaines problématiques :

- remblaiement,
- recul du trait de côte,
- risque et impact sur la biodiversité (pollutions...)

Réponses :

Volet MAET à renforcer mais interrogation sur la pérennité de l'outil après 2013, à mettre en

cohérence avec les enjeux de maintien de l'élevage.

II. Le découpage en sous-trames de la région Poitou-Charentes.

Sur la question de la sous-trame qui englobera le littoral

- Il est difficile de séparer la trame bleue des zones humides
- Sur les vallées alluviales, il est plus intéressant de considérer la continuité eau douce/eau salée
- Les mêmes milieux pourraient appartenir à plusieurs sous-trames, ce qui donnerait de la cohérence entre elles.

1^{ère} hypothèse : proposition d'un complexe halophile incluant tous les milieux salés. Milieux proposés dans ce complexe : estran, coureux, dunes, marais salés, estuaire, fleuves jusqu'en limite de salure (problème : comment définit-on la limite ? Concentration en sel ?)

2^{ème} hypothèse : associer zones humides (dont les prairies humides), cours d'eau, estran, et marais.

Faute de temps, les autres sous-trames n'ont pu être évoquées. Cependant, des points sont à prendre en compte :

- Il semble important de ne pas dissocier le bocage, les prairies permanentes et les mares
- Une sous-trame « pelouses et ourlets calcicoles » est-elle pertinente, vu le caractère résiduel du milieu ?
- Comment intégrer les sites à chauves-souris, notamment les carrières ?

III. Détail des échanges – Points abordés pendant l'atelier :

Jean-Baptiste Bonnin souligne qu'il existe un enjeu important d'acquisition de connaissances, en particulier sur l'estran : une thèse de 2010 a ainsi mis en évidence une centaine de nouvelles espèces sur l'estran rocheux.

De plus, les listes rouges ne comprennent pas ces espèces littorales.

Il est important d'évaluer l'impact des activités qui se déroulent sur l'estran, en particulier l'augmentation du nombre d'habitants et de l'affluence touristique, ce qui engendre une pression de plus en plus forte sur le milieu et les espèces.

Jacky Laugraud évoque la création de l'université populaire du littoral le 24 septembre dernier qui vise à mettre en commun toutes les données existantes, identifier les connaissances à acquérir et les diffuser.

Sur les aspects « risques », les paragraphes évoquant les PPRN, PPRI, PAPI sont à compléter, notamment sur la prise en compte de leur impact sur la biodiversité. Il faudra également tenir compte des pollutions.

La question des problématiques de qualité des zones estuariennes (mortalité, eutrophisation) est également à développer.

A la question de **Jean Prou** sur le problème des aménagements en zone littorale, **Yann Fontaine** répond que les aménagements existants sont à prendre en compte et que des préconisations en terme de gestion doivent être élaborés, en particulier dans les cœurs de biodiversité.

Sébastien Meriau déplore le manque d'information sur les MAEt, en particulier sur les marais littoraux. Il faut mettre en évidence la forte implication des éleveurs et des Chambres d'Agriculture. Doit également se poser la question de la fin de programmation en 2013 des MAE : quel que soit l'outil qui sera envisagé ensuite, il devra être mis en cohérence avec les enjeux de maintien de

l'élevage, dont les MAE sont garantes.

Il manque également un paragraphe sur l'agriculture en milieu salé, qui existe sur la Seudre.

Léna Rabin évoque le problème des zones humides, qu'il serait plus logique de classer dans la trame bleue, mais qui appartiennent à la trame verte. **Jean Prou** propose alors de parler d'une « trame humide », qui devrait être définie comme un continuum entre les zones humides, le littoral et les cours d'eau ; cette classification serait plus lisible pour les élus qui auront à mettre en œuvre la TVB.

Eric Kerneis rappelle que les marais littoraux sont constitués de milieux artificiels aménagés (ostréiculture) et de milieux gérés (agriculture, prairies).

Les trames vertes et bleues passent par la gestion de l'eau et par les cultures : bandes enherbées, pratiques culturales... et doivent donc intégrer cette mosaïque cultures/prairies.

Jean-Jacques Gaucher précise que les bandes enherbées en marais ont davantage un intérêt pour la qualité de l'eau qu'en tant que continuités écologiques.

Sébastien Meriau souligne que c'est la diversité des pratiques culturales en marais qui crée la biodiversité. Il faut donc conserver les bonnes pratiques en améliorant les « points noirs ».

Jacky Laugraud se pose la question de l'intérêt de la TVB et propose d'utiliser les inventaires existants sur Natura 2000 pour ne pas multiplier les études.

Aurore Perrault répond qu'en effet, beaucoup d'inventaires ont été faits dans le cadre de Natura 2000. Cependant, ces inventaires se focalisent sur les espèces d'intérêt communautaire définies dans les directives européennes et pas sur toutes les espèces présentes. De plus, certaines zones sont très pauvres en connaissances sur la biodiversité.

Loïc Anras propose une réflexion sur la frange littorale : doit-elle être intégrée par bandes parallèles au rivage ou perpendiculairement en allant vers l'intérieur des terres ?

Marianne Rulier répond que cette question a été traitée dans le SCOT de l'île d'Oléron : celui-ci ne prend pas directement en compte la TVB mais la frange littorale a été mise en évidence en s'appuyant sur le réglementaire et en créant de l'information nouvelle.

Sébastien Meriau ajoute que la LPO a également travaillé sur les continuités écologiques, et notamment sur la fonctionnalité du milieu par rapport aux espèces. Ainsi, de grands corridors de circulation ont été définis de l'amont vers l'aval entre le marais et les terres hautes. Ce travail nécessite une bonne connaissance de l'écologie des espèces.

Aurore Perrault précise que le Muséum National d'Histoire Naturelle élabore actuellement des fiches espèces contenant ces données sur les espèces et qu'elles devraient être disponibles d'ici la fin de l'année.

Yann Fontaine souligne l'importance de mettre en cohérence la TVB avec la SCAP (Stratégie de Création d'Aires Protégées) : ces deux démarches devront s'enrichir mutuellement.

Les participants se posent la question de l'articulation de la trame bleue avec la trame bleu marine : il existe une continuité de ces éléments au niveau des activités et des espèces. Les SAGE prennent également en compte cette continuité en qualifiant les estuaires de masses d'eau de transition et en proposant une extension à la mer (SAGE Charente).

Laurent Pouzin rappelle que la trame bleue doit intégrer la continuité hydraulique et sédimentaire. Il faudra être vigilant sur le problème des espèces envahissantes, car le rétablissement de corridors

accélèrera leur dispersion.

Les participants évoquent également le problème de la déprise en marais, qui doit être évoqué dans le diagnostic. **Gaëlle Kania** précise que cela pose à la fois un problème socio-économique et biologique. Jean PROU ajoute que le marais aquacole est une zone en accrétion naturelle qui nécessite des actions pour la maintenir en eau. **Laurent Pouzin** évoque également le coût de l'entretien, plus élevé dans les marais fortement anthropisés.